

# Un nouveau plan directeur stratégique pour la coordination de la remédiation des anciens sites de production d'uranium en Asie centrale

Par Mariam Arghamanyan

Un plan directeur stratégique publié en mai 2018 doit contribuer à accélérer les projets de remédiation des anciennes mines d'uranium d'Asie centrale. Avec le financement nécessaire, les sites prioritaires pourraient être réhabilités en seulement quelques années.

Ce nouveau plan, élaboré sous l'égide de l'AIEA en coopération avec des experts de la région et des organisations internationales, instaure un cadre pour la mise en œuvre rapide, coordonnée, économique et durable des activités de remédiation. Fondé sur des évaluations de l'impact environnemental et des études de faisabilité financées par l'Union européenne ainsi que sur des études réalisées par Rosatom, l'agence russe de l'énergie atomique, ce plan contient une liste de zones sensibles et de priorités de remédiation dans la région. Il comprend également des évaluations des risques et des estimations de coûts.

Les anciennes mines d'uranium sont situées dans la région de la vallée de Ferghana qui, avec 14 millions d'habitants, est l'une des zones les plus fertiles et densément peuplées d'Asie centrale. Le Syr-Daria qui la traverse est l'un des principaux fleuves de la région. Les projets prévus dans le plan directeur stratégique ont notamment pour objectifs de promouvoir la coopération régionale et de contribuer à renforcer la stabilité et la sécurité dans la région.

Le document répertorie sept anciens sites de production d'uranium devant faire prioritairement l'objet d'activités de remédiation au Kirghizistan, en Ouzbékistan et au Tadjikistan

**Les sites de traitement du minerai d'uranium produisent des sous-produits sablonneux qui contiennent des métaux lourds et du radium. Cette image montre des résidus de l'ancien site de production d'uranium de Degmay, au Tadjikistan.**

[Photo : M. Roberts (AIEA)]



(voir la carte). Il reste environ 130 millions d'euros à trouver pour que les projets de remédiation puissent être financés, en plus des 30 millions déjà récoltés. La Commission européenne prévoit d'organiser une conférence d'annonce de contributions de haut niveau fin 2018 afin de mobiliser des contributions au Fonds pour la remédiation environnementale en Asie centrale. Géré par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, ce fonds servira à financer les activités de remédiation devant être menées sur les sept sites.

Un petit nombre de projets de remédiation ont déjà été réalisés aux niveaux local et régional mais, étant donné le peu de ressources disponibles, leur objectif était de limiter la contamination plutôt que de l'éliminer entièrement. Sous la supervision de Rosatom, des activités de remédiation préliminaires ont été entreprises sur d'autres sites de la région.

« Destiné à jouer le rôle de feuille de route, le plan permettra d'exploiter au mieux les ressources limitées qui sont consacrées à la remédiation aux niveaux national, régional et international, en alignant les activités sur des objectifs clairement énoncés et convenus », explique Michelle Roberts, spécialiste de la sûreté des déchets et responsable du programme à l'AIEA.

« Le plan sera régulièrement revu, réévalué et actualisé compte tenu de la progression des activités et des priorités du programme », ajoute-t-elle.

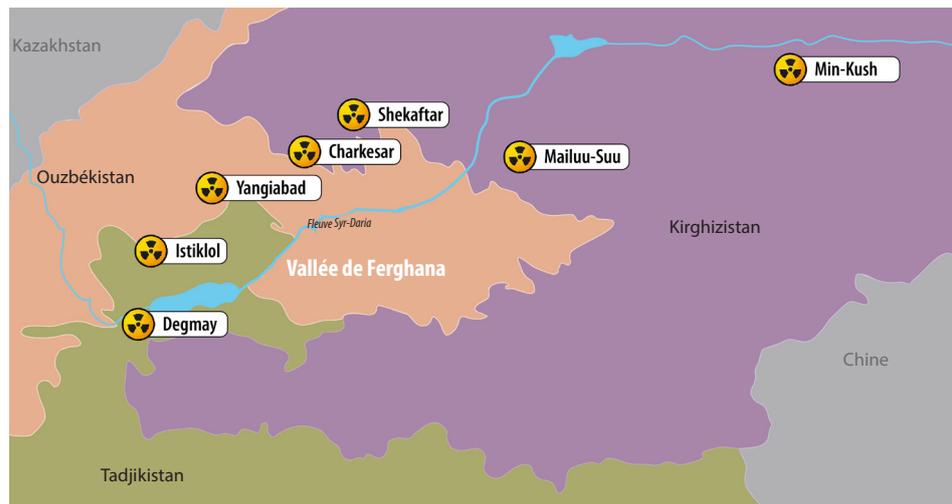
## Les conséquences des activités d'extraction menées dans le passé

Les sites d'extraction d'uranium ont été établis au milieu des années 1940, à une époque où les dispositions réglementant la gestion de la fin de vie étaient rares. Les sites ont été exploités pendant plusieurs décennies avant d'être fermés dans les années 1990. Ces mines et leurs infrastructures de traitement de l'uranium sur place renferment toujours des résidus de contaminants chimiques radioactifs et hautement toxiques.

Les niveaux de dose gamma moyens sur ces sites sont compris entre 0,30 et 4,0 microsieverts par heure, ce qui équivaut à une exposition d'une durée de 30 minutes à quatre heures au rayonnement de fond naturel global moyen. Cependant, plusieurs facteurs peuvent donner lieu à une accumulation ou à une propagation de la contamination.

« Les sites étant situés dans une zone sujette à des séismes, des glissements de terrain et des inondations, il restera un risque que des matières contaminées soient rejetées dans les cours d'eau tant qu'on n'aura pas mené à bien la remédiation », explique Baigabyl Tolongutov, Directeur du Centre de réglementation nationale de la protection environnementale et de la sécurité écologique du Kirghizistan.

Des rejets de cette ampleur peuvent nécessiter la mise en place de restrictions sur l'utilisation de l'eau pendant de longues durées et provoquer d'importantes pénuries d'eau ayant des incidences sur la santé de la population et sur l'économie, ajoute-t-il. Ils peuvent également être dommageables pour la stabilité et la sécurité de la région, en particulier si des matières radioactives ou toxiques se propagent au-delà des frontières.



### Anciens sites d'extraction d'uranium devant faire l'objet d'une remédiation dans le cadre du plan directeur stratégique.

(Source : plan directeur stratégique)

## La résolution de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu en 2013 qu'il était nécessaire de suivre une approche coordonnée de la remédiation en adoptant une résolution mettant en avant la responsabilité de la communauté internationale dans la prévention des risques radiologiques en Asie centrale. La remédiation des conséquences des activités d'extraction d'uranium menées dans le passé représente également un volet important des objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies, explique M. Tolongutov. « Le programme de remédiation contribuera au développement socio-économique à long terme en donnant lieu à un renforcement des compétences et en créant des emplois. »

Le plan a été élaboré par le Groupe de coordination pour les anciens sites de production d'uranium du Secrétariat de l'AIEA, qui est co-financé par l'Union européenne.

